



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Conseil Académique de la Formation**

---

**jeudi 08 février 2024**

**15h30**



# Sommaire

---

1. Cahier des charges de la formation continue des personnels  
2024-2025
2. Données budgétaires de la formation



# **1 – Cahier des charges de la formation continue des personnels 2024-2025**

---



**CAHIER DES CHARGES  
POUR L'ÉLABORATION DE L'OFFRE DE  
FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DE LA  
RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE  
2024-2025**

Sommaire

Introduction

1. Introduction	
2. Dispositions générales.....	3
3. Les principes fondateurs de la formation continue.....	3
<b>2.1 Les principes nationaux.....</b>	<b>3</b>
<b>2.2 Les principes académiques.....</b>	<b>5</b>
<b>2.3 Les principes organisationnels de la formation.....</b>	
<b>2.3.1 Types d'initiative et échelles d'organisation des formations</b>	
<b>2.3.2 Modalités et schémas des formations</b>	
3. L'élaboration de l'offre académique de formation 2024-2025.....	8
<b>3.1 Le cadre d'élaboration de l'offre de formation .....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 Le calendrier d'élaboration de l'offre.....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>



## 1. Introduction

## 2. Dispositions générales

**Le code de la fonction publique** définit les obligations de l'employeur et les droits des agents à une formation professionnelle tout au long de la vie :

« Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu à l'agent public. Il favorise son développement professionnel et personnel. Il facilite son parcours professionnel, sa mobilité et sa promotion ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants.

Il permet son adaptation aux évolutions prévisibles des métiers.

Il concourt à l'égalité d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et à la progression des personnes les moins qualifiées. » (*Article L 421-1*)

L'offre de formation proposée privilégie une action commune et inter-catégorielle de professionnalisation. Elle est fondée sur les référentiels des compétences professionnelles des différents métiers représentés.

## 3. Les principes fondateurs de la formation continue

### 3.1 Les principes nationaux

Le cahier des charges de la formation continue 2022-2025 des personnels de l'académie de Rennes s'appuie sur :

- **La loi de transformation de la fonction publique (2019-828)** du 6 août 2019, notamment :
  - Favoriser la mobilité et accompagner des transitions professionnelles des agents publics (*Titre IV*)
  - Renforcer l'égalité professionnelle (*Titre V*)
- **Le schéma directeur de la formation continue (circulaire n° 2022 du 11-02-2022)** qui vise six objectifs :
  - Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation ;
  - Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ;

- Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement et des sports ;
  - Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation ;
  - Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités ;
  - Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique.
- **La circulaire de la première Ministre du 21 novembre 2023 (n°6425-SG)** sur les services publics écoresponsables et ses 15 engagements pour soutenir la transition écologique, notamment par la réduction des déplacements professionnels.

**La formation continue s'inscrit dans les politiques prioritaires du gouvernement quant à la continuité pédagogique : l'organisation des actions de formation ne doit pas impacter les apprentissages des élèves.**

## 2.2 Les principes académiques

La formation continue académique accompagne le déploiement du **projet académique Bretagne Horizon 2025**, dans ses trois enjeux :

- La Liberté, en cultivant le sens des équités ;
- L'Égalité, en soutenant toutes les perspectives d'avenir(s) ;
- La Fraternité, en partageant les belles expériences.

Et ses six thématiques transversales: L'éducation artistique et culturelle, l'éducation au développement durable, la culture de l'orientation dans le cadre du projet BRIO, les cultures numériques, le développement des partenariats économiques, la valorisation des territoires des cultures et des langues régionales.

Elle s'inscrit dans le **plan de sobriété de la Région académique Bretagne**, en favorisant les formations de proximité et une hybridation raisonnée des formations.

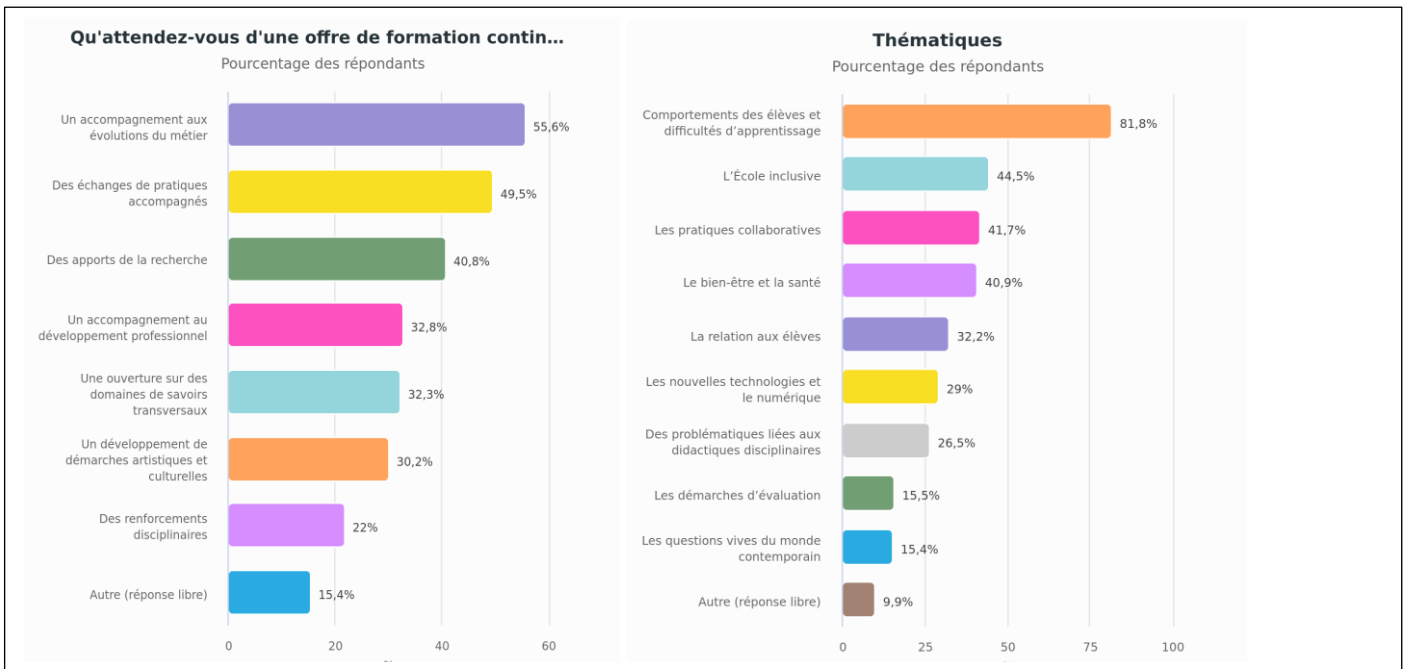
L'académie se fixe également les **orientations** suivantes :

- Le continuum de la formation initiale à la formation continue ;
- Le développement de dynamiques collectives, d'expérimentations et de partages d'expériences ;
- L'accompagnement des démarches innovantes et les collaborations avec la Recherche, en lien notamment avec la Cardie, pour mieux répondre aux besoins des élèves ;
- Le développement de formations en partenariat avec l'enseignement supérieur permettant l'accès à la certification, la diplomation ;
- La prise en compte des besoins exprimés par les agents.

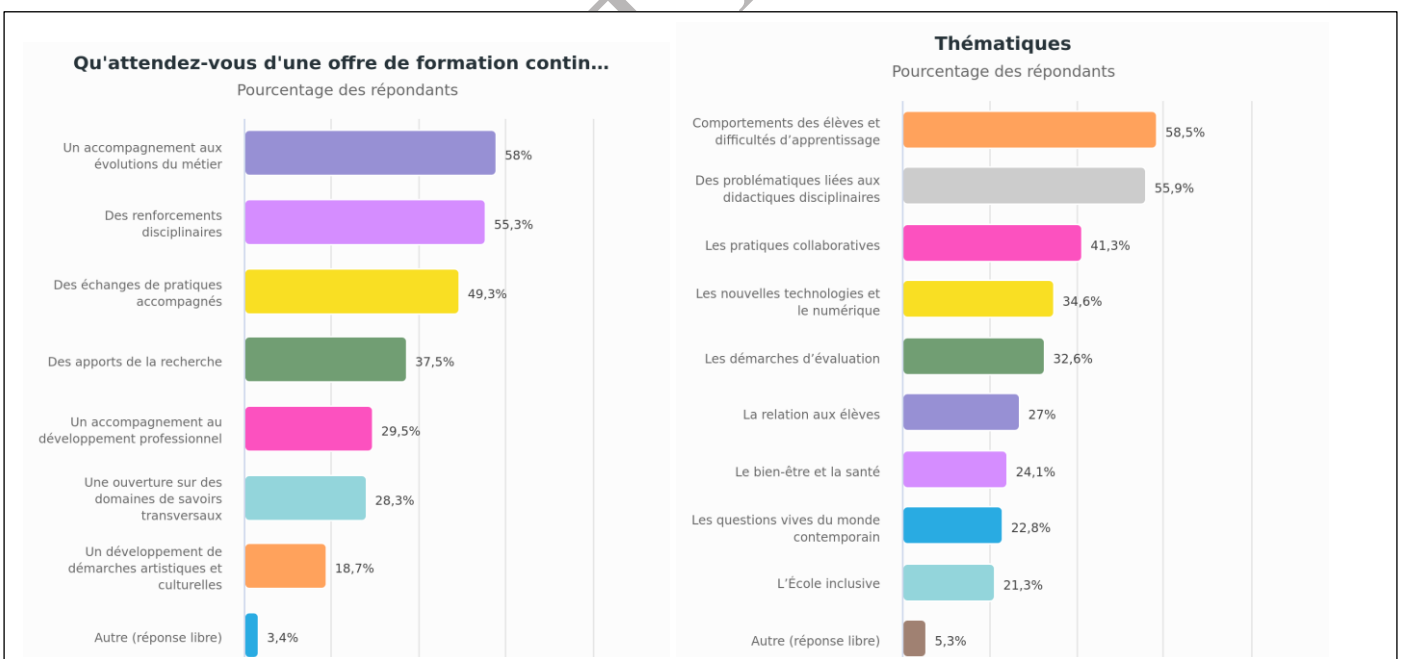
## **Retours des enquêtes menées auprès des usagers**

*Décembre 2023 : Enseignants du premier et du second degré*

**Enseignants du premier degré**



**Enseignants du second degré**



*Janvier 2022 : personnels d'encadrement*

<i>Favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves</i>	<i>Très important pour 68 % des répondants</i>
<i>Savoir manager une équipe</i>	<i>Très important pour 55 % des répondants</i>
<i>Favoriser une école inclusive</i>	<i>Très important pour 53 % des répondants</i>
<i>Travailler en mode projet et favoriser les collectifs de travail</i>	<i>Très important pour 46 % des répondants</i>
<i>Prévenir les violences éducatives</i>	<i>Très important pour 45 % des répondants</i>
<i>Savoir gérer les relations entre élèves ou avec les adultes</i>	<i>Très important pour 44 % des répondants</i>
<i>Moderniser le service public</i>	<i>Très important pour 40 % des répondants</i>

*Décembre 2021 : personnels IATTSS*

<i>Qualité de vie au travail</i>	<i>Très important pour 58,7 % des répondants</i>
<i>Gérer les relations entre les adultes : savoir faire et savoir être</i>	<i>Très important pour 47,7 % des répondants</i>
<i>Santé et sécurité au travail</i>	<i>Très important pour 42,4 % des répondants</i>
<i>Accompagner les évolutions professionnelles</i>	<i>Très important pour 58,7 % des répondants</i>
<i>Savoir manager une équipe : animation d'un groupe de travail, attention portée aux collègues, protection et gestion des conflits</i>	<i>Très important pour 41,7 % des répondants</i>
<i>Prévenir les violences ordinaires et toute autre forme de violence</i>	<i>Très important pour 41,5 % des répondants</i>

### 3.3 Les principes organisationnels de la formation


#### 3.3.1 Types d'initiatives et échelles d'organisation des formations

Les actions s'inscrivent dans quatre types d'initiative: nationale, académique, locale et d'établissement.

Elle se déclinent selon plusieurs échelles : nationale, académique ou de proximité.

La mise en œuvre de la formation continue favorisera les **formations de proximité**.

- **Les formations territorialisées** initiées par les bureaux des bassins d'éducation et de formation (BEF) cherchent à répondre à des problématiques de territoire locales et collectives ;
- **Les animations pédagogiques** sont instruites dans le premier degré par les départements, les circonscriptions ;
- **Les groupes de secteur**, sont proposés par les animateurs et leur thématique est validée par les corps d'inspection, ils permettent l'expérimentation, la mutualisation entre pairs autour d'un questionnement professionnel commun et partagé.
  
- **Les formations en établissement**, permettent un développement professionnel collectif des acteurs en lien avec des observations de terrain :
  - o Elles peuvent être à **initiative académique**
  - o Ou répondre à un **besoin de formation exprimé par un ou plusieurs établissements** (à la suite d'une évaluation externe, pour permettre une expérimentation associant la recherche en lien avec la Cardie, ...)

 **Un cahier des charges spécifique sera adressé aux établissements au mois de juin.**

#### 3.3.2 Modalités et schémas de formation

Le plan académique de formation vise une juste **adaptation des modalités de formation aux objectifs visés**, en déployant et en combinant **toute la diversité des formats**.

- Chaque dispositif de formation gagne à associer des temporalités et des formats divers :

Présentiel en proximité, présentiel académique, séminaire, classe virtuelle, webinaire court, distanciel asynchrone, travail entre pairs, conférence, podcast, parcours en autoformation, observations en classe, lesson-studies, résidences...

#### 4. L'élaboration de l'offre académique de formation 2024-2025

Le programme académique de formation combine un ensemble de dispositifs de formation et fait appel à des opérateurs multiples.

Les actions de formation gagnent à être construites sur une **temporalité pluriannuelle** et offrir ainsi aux personnels un parcours de formation et une progressivité.

**La formulation de l'intitulé de la formation, des objectifs pédagogiques et des contenus revêt un caractère fondamental, à la fois en termes de communication et d'explicitation : ce sont ces éléments que les personnels prendront en compte pour choisir les formations auxquelles ils souhaiteront s'abonner.**

De ce fait, la rédaction de ces éléments devra être la plus claire et la plus précise possible. Il est utile de mentionner explicitement les compétences que les formations cherchent à développer chez les stagiaires.

Les parcours de formation qui se déploient sur plusieurs journées gagnent à être pensés dans une perspective pluriannuelle et à combiner les formats : si des journées de formation sont prévues en présentiel, il est important **d'indiquer, dès la présentation de l'offre, le jour de la semaine choisi.**

Pour les formations d'une journée, il faut prévoir **plusieurs sessions se déroulant à différents jours de la semaine.**

Les formations d'une demi-journée sont à prévoir à une échelle départementale et prévue sur plusieurs sessions.

Ces actions sont ouvertes :

- Sur **abonnements**, puis inscription individuelle, à partir de l'interface Sofia FMO
- En **inscription collective** (inscription par le chef d'établissement) ;
- En **public désigné** (inscription par les corps d'inspection).

#### 5. Le calendrier d'élaboration de l'offre

- Recueil des offres de formation dans GAIA, à partir du 1<sup>er</sup> février 2024
- Analyse pédagogique et financière des offres de formation en concertation avec les offreurs
- Présentation au comité social académique : juin 2024
- Communication aux offreurs des propositions validées
- Publication de l'offre 2024-2025 : juin 2024
- Première campagne d'abonnement individuel des stagiaires : de juin à fin septembre 2024
- Demandes de formations en établissement : juin-octobre 2024

**6. Le cadre d'élaboration de l'offre de formation**

Les offres de formation doivent s'inscrire dans les différentes priorités du schéma directeur de la formation continue, et les orientations académiques.

**AXE I. Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation**

PRIORITES	Code orient.	THEMATIQUES
I.1 Former l'ensemble des personnels aux principes et valeurs de la République	1A	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laïcité</li> <li>- Libertés et droits fondamentaux</li> <li>- Égalité des droits</li> <li>- Éducation à la défense</li> </ul>
I.2 Développer une culture professionnelle inter catégorielle	1B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déontologie de la fonction publique</li> <li>- Éthique</li> <li>- Connaissance du monde éducatif</li> <li>- Connaissances des politiques et des acteurs de l'éducation tout au long de la vie</li> <li>- Culture juridique et fondamentaux du droit de la fonction publique</li> <li>- Égalité professionnelle femme homme</li> </ul>

<p><b>I.3</b> Contribuer à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales</p>	<p>1C</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effets de la pauvreté et de la précarité</li> <li>- Déterminismes sociaux et territoriaux</li> <li>- Éducation prioritaire</li> <li>- Ruralité</li> <li>- Relation école familles</li> <li>- École inclusive</li> <li>- Lutte contre l'illettrisme, l'innomérisme, l'illectronisme</li> </ul>
<p><b>I.4</b> Lutter contre toute forme de discrimination</p>	<p>1D</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre le racisme et l'antisémitisme</li> <li>- Lutte contre les discriminations liées au handicap</li> <li>- Lutte contre les stéréotypes</li> <li>- Égalité entre les filles et les garçons</li> <li>- Lutte contre les LGBTphobies</li> <li>- Lutte contre les inégalités et les discriminations dans le sport et l'animation</li> </ul>
<p><b>I.5</b> Prévenir toute forme de violences dans le cadre scolaire et extrascolaire</p>	<p>1E</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat scolaire</li> <li>- Engagement, citoyenneté, démocratie scolaire</li> <li>- Lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement</li> <li>- Prévention des violences psychiques et physiques</li> <li>- Lutte contre les violences dans le sport</li> <li>- Prévention de la radicalisation</li> <li>- Lutte contre la radicalisation et les dérives sectaires dans le sport et l'animation</li> <li>- Contrôle des diplômes et de l'honorabilité des acteurs du sport et de l'animation</li> <li>- Sécurité des biens et des personnes</li> </ul>



<p><b>I.6</b> Renforcer la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves en favorisant la promotion de la santé et la lutte contre les inégalités de santé</p>	<p>1F</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours éducatif de santé</li> <li>- Compétences psycho-sociales</li> <li>- Secourisme</li> <li>- École promotrice de santé, en particulier via les cellules académiques en charge de la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève</li> <li>- Éducation à l'alimentation</li> <li>- Éducation à la sexualité</li> <li>- Sobriété numérique</li> <li>- Lutte contre le dopage</li> <li>- Suivi médical des pratiquants et plateaux médicosportifs</li> <li>- Sécurisation des pratiques et contrôle réglementaire des structures sportives et des accueils collectifs de mineurs</li> </ul>
---	-----------	---

**AXE II.** Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie

PRIORITES	Code orient.	THEMATIQUES
<p><b>II.1</b> S'appuyer sur l'analyse des pratiques d'enseignement pour améliorer les apprentissages des élèves</p>	2A	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoirs fondamentaux</li> <li>- Programmes nationaux d'enseignement</li> <li>- Enseignement et didactiques disciplinaires</li> <li>- Interdisciplinarité</li> <li>- Évaluation</li> </ul>
<p><b>II.2</b> Développer des pratiques pédagogiques au service des apprentissages de tous les élèves</p>	2B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratique professionnelle en lien avec la recherche, particulièrement la recherche en éducation et en psychologie</li> <li>- Sciences cognitives et mécanisme d'apprentissage</li> <li>- Différenciation pédagogique</li> <li>- Démarches d'évaluation</li> <li>- Innovation et expérimentation pédagogiques</li> </ul>
<p><b>II.3</b> Développer des pratiques professionnelles favorisant les compétences du XXI<sup>e</sup> siècle</p>	2C	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Esprit critique</li> <li>- Éducation aux médias et à l'information</li> <li>- Créativité</li> <li>- Coopération</li> <li>- Communication</li> </ul>
<p><b>II.4</b> Développer une éthique de la relation pédagogique qui favorise l'engagement et la persévérance scolaire</p>	2D	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences psycho-sociales</li> <li>- Lutte contre le décrochage scolaire, prévention et remédiation dans le cadre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans</li> <li>- Compréhension des obstacles aux apprentissages</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Motivation</li> </ul>
<p><b>II.5</b> Développer le pilotage et l'accompagnement des projets d'orientation des élèves et favoriser la continuité du parcours scolaire</p>	2E	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention du décrochage scolaire</li> <li>- Psychologie de l'adolescent</li> <li>- Techniques de conduites d'entretien</li> <li>- Relation école-familles dans l'élaboration du projet d'orientation</li> <li>- Continuité école-collège-lycée</li> <li>- Lutte contre les déterminismes sociaux et de genre dans l'orientation</li> <li>- Continuum lycée-université</li> <li>- Relations école-entreprise</li> <li>- Partenariat État-région</li> </ul>
<p><b>II.6</b> Former aux enjeux de l'éducation au développement durable et renforcer le rapport à la science</p>	2F	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 17 objectifs de développement durable (économie, environnement, société)</li> <li>- Culture et démarche scientifiques</li> <li>- Circuit de production des connaissances et des informations</li> <li>- Savoirs, opinions, croyances, rapport à la vérité</li> <li>- Sobriété numérique</li> </ul>
<p><b>II.7</b> Développer l'ouverture culturelle, européenne et internationale</p>	2G	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éducation artistique et culturelle</li> <li>- Conduite de projets</li> <li>- Échanges de coopération européens et internationaux</li> </ul>

AXE III. Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports	
PRIORITES	Code orient.
	THEMATIQUES
<p><b>III.1</b> Renforcer les politiques au cœur des métiers de la jeunesse et des sports</p>	<p>3A</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les orientations, programmes et actions en matière de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- continuité et alliances éducatives</li> <li>- renforcement de l'autonomie, de l'accès aux droits et de soutien aux parcours de formation et d'insertion en direction des jeunes : prévention des violences, risques et dérives sexuels</li> <li>- développement de la culture de l'engagement</li> <li>- accompagnement et soutien à la qualité éducative</li> <li>- accompagnement et soutien aux dynamiques associatives</li> <li>- soutien à la vie associative</li> </ul> </li> <li>- Politiques de développement de l'accès au sport pour les publics cibles (séniors, féminins, handicapés, publics en zones prioritaires)</li> <li>- Politiques en faveur de l'éducation aux aptitudes fondamentales</li> <li>- Politiques en faveur de la citoyenneté et de l'intégration par le sport et la mobilisation de démarches et pratiques issues de l'éducation populaire</li> <li>- Politiques en faveur du sport santé, du sport durable et des sports nature.</li> <li>- Politiques et actions en matière de développement durable en faveur des jeunes</li> </ul>
<p><b>III.2</b> Déployer une ingénierie territoriale et soutenir des pratiques techniques et pédagogiques des acteurs des champs de la jeunesse, de l'engagement et des sports</p>	<p>3B</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Labo des pratiques, expérimentation et analyse des pratiques, formations à la carte</li> <li>- Expliciter et développer les spécialités techniques et pédagogiques</li> <li>- Ingénierie territoriale</li> <li>- Communautés apprenantes</li> <li>- Analyses de pratiques</li> <li>- Connaissance des enjeux et stratégie des acteurs territoriaux</li> <li>- Développement de la place et des pratiques d'éducation populaire dans les politiques publiques Jeunesse, Éducation Populaire, Vie Associative et Sportive</li> <li>- Accompagnement et suivi des conférences régionales du sport et de leurs commissions</li> <li>- Développement de politiques éducatives et sportives territoriales en relation avec les différents acteurs</li> <li>- Portage de projets sportifs complexes à la croisée des enjeux politiques et associatifs</li> </ul>

<p><b>III.2</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la formation des acteurs et des intervenants locaux du sport (élus, arbitres, entraîneurs, bénévoles...)</li> <li>- Certification des acteurs et habilitation des centres de formation (formation professionnelle et diplômés d'État)</li> <li>- Formation des cadres bénévoles et professionnels</li> <li>- Accompagnement du monde associatif dans sa structuration et sa professionnalisation</li> </ul>
<p><b>III.3</b> Renforcer les expertises des métiers de l'accompagnement, de l'entraînement, de l'expertise et de la performance</p>	<p>3C</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection, contrôle, évaluation : actualités juridiques, sécurisation des procédures</li> <li>- Accompagnement et outils collaboratifs</li> <li>- Accompagnement des sportifs de haut niveau et des cadres du sport</li> <li>- Accompagnement des acteurs locaux (associations, collectivités, services de l'Etat)</li> <li>- Management du sport et coordination d'équipe sportive</li> <li>- Entraînement sportif et développement de la performance</li> <li>- Pilotage et optimisation de la haute performance</li> <li>- Détection des talents</li> <li>- Direction et évaluation des structures labellisées</li> </ul>

AXE IV. Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail par la transformation des politiques RH et de formation		THEMATIQUES
PRIORITES	Code orient.	
<b>IV.1</b> Déployer un continuum de formation pour accompagner l'entrée dans le métier et la formation de l'adaptation à l'emploi	4A	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement de travail</li> <li>- Acteurs et missions</li> <li>- Référentiels</li> </ul>
<b>IV.2</b> Former au plus près des besoins des agents (proximité, progressivité, individualisation, certification...)	4B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil / Analyse des besoins</li> <li>- Diagnostic</li> <li>- Accompagnement</li> </ul>
<b>IV.3</b> Soutenir les projets individuels de développement professionnel	4C	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concours internes</li> <li>- Développement professionnel continu (DPC) des personnels de santé, y compris en lien avec la recherche</li> <li>- Dispositifs individuels (bilans de compétences, VAE, CPF, CFP)</li> <li>- Animation d'un réseau</li> <li>- Espaces de développement professionnel</li> </ul>
<b>IV.4</b> Développer la capacité de conseil et d'accompagnement personnel des acteurs de la formation et de la RH	4D	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil</li> <li>- Accompagnement</li> <li>- Personnalisation</li> <li>- Diagnostic de mobilité</li> </ul>
<b>IV.5</b> Favoriser l'égalité professionnelle et la diversité	4E	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture juridique, droit du travail</li> <li>- Bien-être</li> <li>- Lutte contre les stéréotypes</li> <li>- Processus de recrutement</li> <li>- Politique de vivier</li> </ul>

<p><b>IV.6</b> Placer l'innovation et la recherche au cœur du changement des pratiques professionnelles</p>	<p>4F</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de l'activité professionnelle</li> <li>- Outils et méthodes d'innovation</li> <li>- Approches design</li> <li>- Apprendre par la recherche</li> <li>- Recherche action</li> </ul>
<p><b>IV.7</b> Impulser des dynamiques de coopération, développer des collectifs apprenants</p>	<p>4G</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communautés de pratiques</li> <li>- Co-développement</li> <li>- Intelligence collective</li> <li>- Démarche design</li> <li>- Animation de réseau</li> </ul>
<p><b>IV.8</b> Développer des pratiques professionnelles écoresponsables</p>	<p>4H</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écotoxicité : économie, environnement, société</li> <li>- Circuit de production de l'information</li> </ul>
<p><b>IV.9</b> Internationaliser les parcours et la formation</p>	<p>4I</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilité géographique et développement professionnel</li> <li>- Valorisation des parcours</li> <li>- Interculturalité</li> </ul>
<p><b>IV.10</b> Développer une culture de la qualité de vie au travail notamment liée à l'organisation du travail</p>	<p>4J</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être</li> <li>- Process participatifs et de co-construction</li> <li>- Process de validation</li> <li>- Prévention des risques psycho-sociaux</li> <li>- Santé et sécurité au travail</li> </ul>

AXE V. Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales	
PRIORITES	THEMATIQUES
	Code orient
<b>V.1</b> Développer les compétences managériales et de pilotage des cadres	5A <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation d'un collectif de travail / animation d'un collectif de travail en mode hybride</li> <li>- Responsabilisation des équipes et délégation</li> <li>- Motivation et valorisation de son équipe</li> <li>- Prévention des risques psychosociaux</li> <li>- Réalisation de l'entretien annuel d'évaluation</li> <li>- Accompagnement du développement professionnel des collaborateurs</li> <li>- Prévention et gestion des conflits</li> <li>- Pilotage pédagogique</li> </ul>
<b>V.2</b> Renforcer les compétences transversales nécessaires à l'exercice de la fonction d'encadrants	5B <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication</li> <li>- Conduite de projets de transformation</li> <li>- Renforcement de l'expertise budgétaire</li> <li>- Renforcement de l'expertise juridique</li> <li>- Culture de l'évaluation des politiques publiques</li> <li>- Culture du dialogue social et de la négociation</li> <li>- Prévention et gestion de crise</li> <li>- Démarche qualité / Maîtrise des risques</li> </ul>
<b>V.3</b> Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité et la lutte contre les discriminations	5C <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre les stéréotypes</li> <li>- Renforcement des connaissances juridiques en droit du travail</li> <li>- Recrutement et pratiques managériales non discriminantes</li> <li>- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles</li> </ul>



AXE VI. Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique		
PRIORITES	Code orient	THEMATIQUES
<b>VI.1</b> Développer les compétences numériques professionnelles des agents	6A	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de l'environnement numérique de travail</li> <li>- Maîtrise des compétences du cadre de référence des compétences numériques</li> <li>- Usage et partage des communs numériques</li> <li>- Préparation à la continuité de l'activité (continuité administrative, pédagogique...)</li> </ul>
<b>VI.2</b> Former aux enjeux du numérique pour favoriser l'exercice de la citoyenneté numérique	6B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences du XXIe siècle</li> <li>- Identité et sécurité numériques / RGPD</li> <li>- Citoyenneté numérique</li> <li>- Inclusion numérique</li> <li>- Données, algorithmes et codes sources : culture, enjeux éthiques et écologiques, question de souveraineté</li> </ul>
<b>VI.3</b> Enrichir l'offre de formation par les apports du numérique	6C	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Numérique et apprentissage</li> <li>- Hybridation, articulation présence / distance</li> <li>- Scénarisation</li> <li>- Pratiques collaboratives numériques</li> <li>- Communication numérique et accessibilité de l'information</li> <li>- Intelligence artificielle</li> </ul>



## **2 – Données budgétaires de la formation**

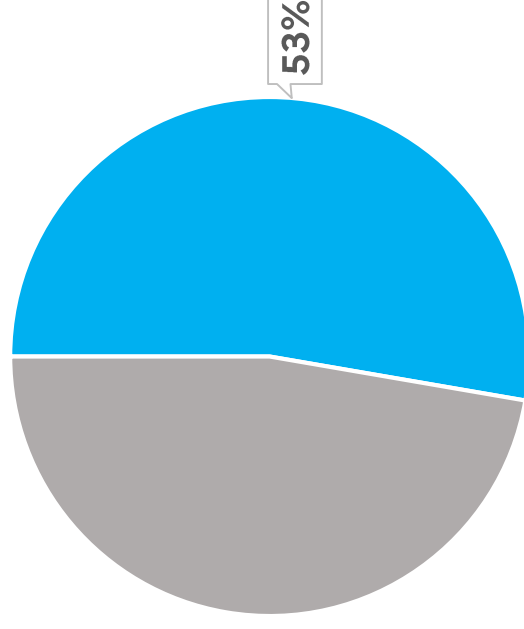
---



# Formation continue : part des frais de déplacement dans la dépense, données 2022 et 2023.

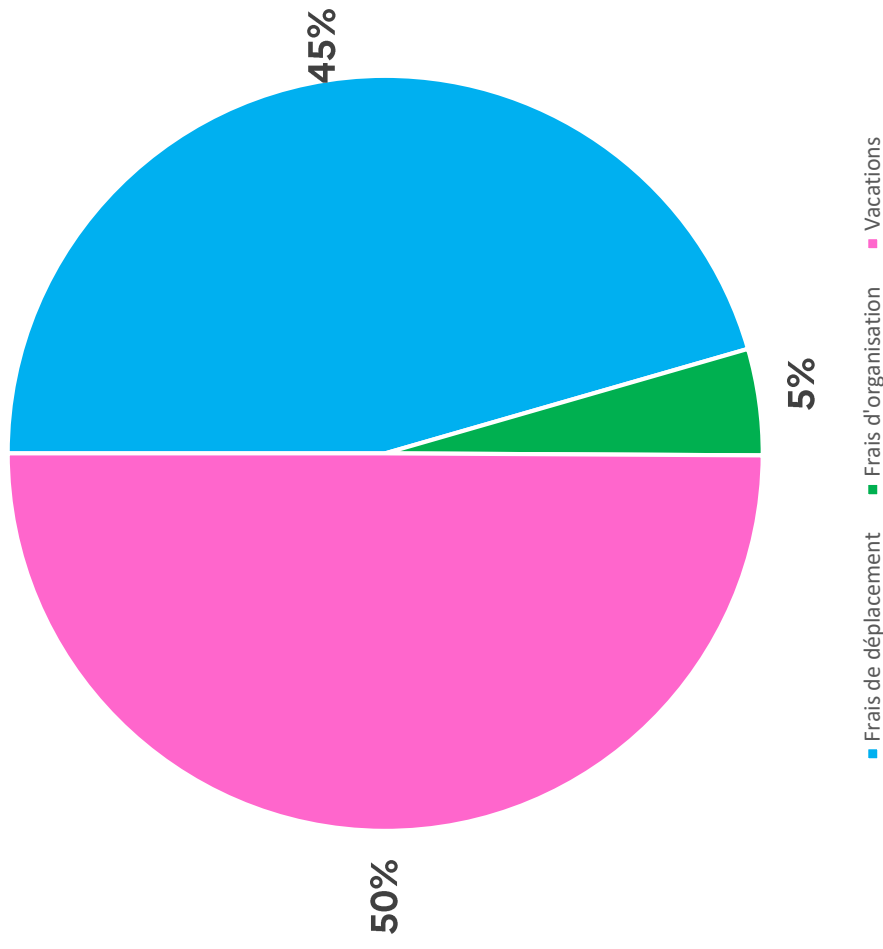
- En 2022, les frais de déplacement ont représenté 49 % de la dépense totale (tous BOP)
- En 2023, les frais de déplacement ont représenté 53 % de la dépense totale (tous BOP)

Part des frais de déplacement 2023

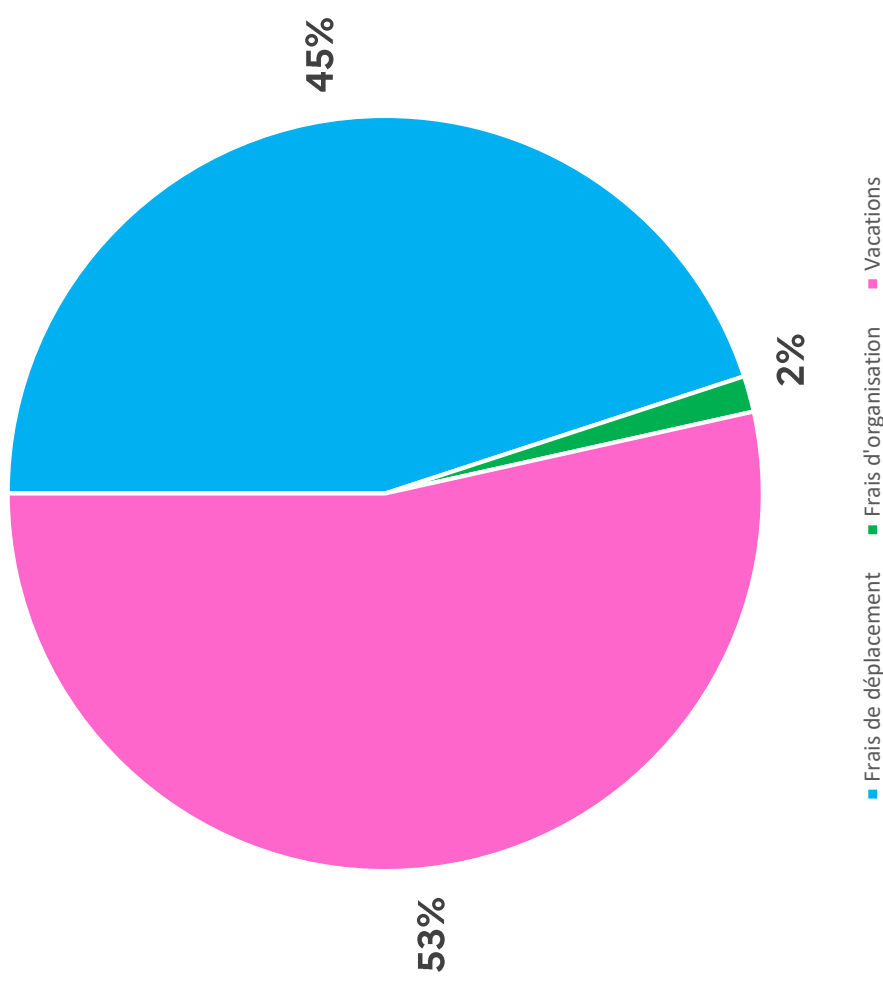


# BOP 140 : bilans 2022 et 2023

BOP 140 - 2022

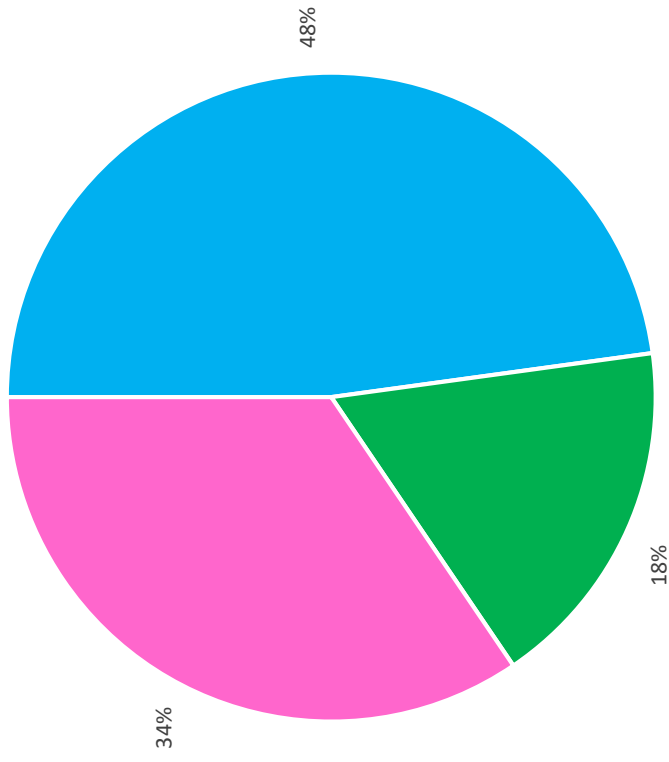


BOP 140 - 2023



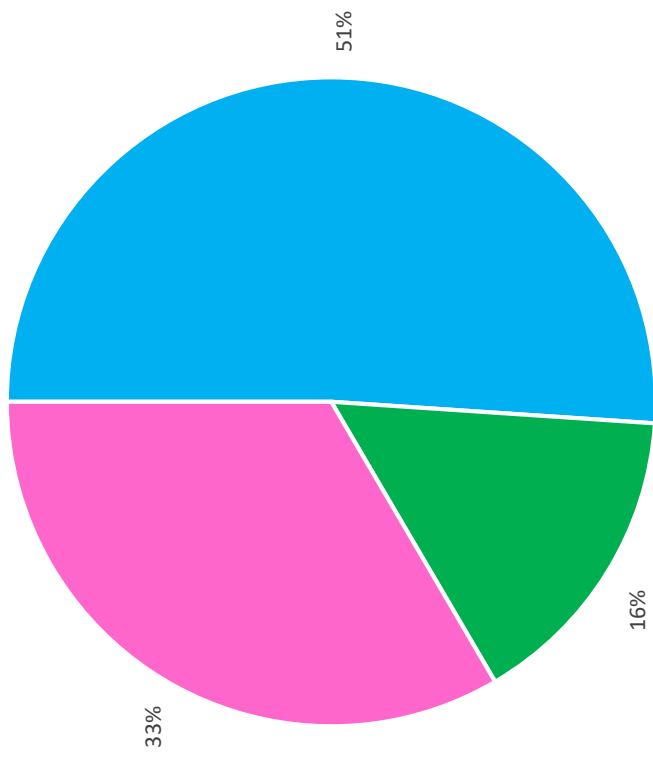
# BOP 141 : bilans 2022 et 2023

BOP 141 - 2022



■ Frais de déplacement ■ Frais d'organisation ■ Vacances

BOP 141 - 2023



■ Frais de déplacement ■ Frais d'organisation ■ Vacances